

DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDES

« SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ÉCOLES »

18/10/2019 – LOUVAIN-LA-NEUVE



INTRODUCTION

La complexité de la réglementation belge en matière de protection contre l'incendie dans les bâtiments scolaires rend difficile la tâche des gestionnaires et responsables d'établissements. Tous ne peuvent bénéficier des conseils et des avis d'un conseiller en prévention en charge de l'analyse, de l'évaluation et de la gestion des risques d'incendie.

ANPI en tant qu'acteur de la prévention des incendies a voulu consacrer une demi-journée d'études à un tour d'horizon des principales démarches liées à la protection contre l'incendie dans les établissements scolaires, et à l'état d'avancement de la réflexion menée sur les conditions minimales auxquelles doivent satisfaire la conception, la construction, l'équipement et l'aménagement des bâtiments nouveaux ou existants.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

En tant que conseillers en prévention, responsables d'établissements scolaires, Pouvoir Organisateur, Administrations, Services de zones de secours, pompiers, services de sécurité, services de gardiennage, ou de maintenance dans les écoles, ainsi que toute personne soucieuse d'un environnement éducatif sûr, cette demi-journée d'études doit vous interpeller.

Prix : €150 htva

Comprend :

- la session d'information
- le FSA Magazine comprenant notre nouveau Dossier Technique DTD 167 « *La prévention de l'incendie dans les bâtiments scolaires : Checklist* » d'une valeur de €56,22 HTVA
- les exposés
- le lunch sandwichs

Réductions : voir bulletin d'inscription au verso.



PROGRAMME

- 07h30-08h20 → Accueil
- 08h25 Introduction
- 08h30 La réglementation liée à la sécurité incendie dans le secteur scolaire
Ing, Pierre Collard
Directeur honoraire du Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 09h15 Les résultats de l'enquête pré-normative concernant la sécurité incendie dans nos écoles
Bart Vanbever
Senior Expert Fire Safety, Agoria
- 10h00 Pause
- 10h15 Analyse de risques dans les écoles et réflexion selon ANPI DTD 167
Luc De Ketelaere
ANPI
- 11h00 Les nouvelles normes NBN S 21-204, partie 1 à 4, aperçu et évolution
Bart Vanbever
Senior Expert Fire Safety, Agoria
- 11h45 Questions & Réponses
- 12H00 Lunch

LIEU

HOTEL IBIS STYLES
Boulevard de Lauzelle 61
Louvain-la-neuve

BULLETIN D'INSCRIPTION
SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ÉCOLES
18/10/2019 – LOUVAIN-LA-NEUVE



Enregistrez votre inscription :

- soit par email : imc@anpi.be
- soit en ligne via notre site :
<https://www.anpi.be/fr/evenements>

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Code postal : Localité :

TVA : BE - -

Téléphone :

Fax :

GSM :

E-mail :

s'inscrit à la demi-journée d'études du 18/10/2019.

Bénéficie d'une réduction automatique et non-cumulable de:

15% en tant qu'abonné « Expert » ou « + »

Bénéficie d'une réduction (pour commande en ligne demandez votre code à imc@anpi.be) si vous êtes:

affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl (10%)

membre d'une zone de secours ou de police (50%)

Date :

Signature :

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail.

Conditions d'annulation : pour donner lieu à un remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par mail (imc@anpi.be) au plus tard le 12/10/2019.

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.ANPI.be.

Je souhaite être tenu informé des prochains événements ANPI



ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre, ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.